

Restez précautionneux

GUIDE DU DÉCONFINEMENT CANNOIS

CANNES, UN DÉCONFINEMENT SÉCURISÉ ET CIVIQUE



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES ET MISES À JOUR SUR
WWW.CANNES.COM



DOCUMENT DU 6 MAI 2020

MIS À JOUR LE 28 MAI 2020 SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS
ET D'ADAPTATION AU REGARD

DU CONTEXTE LOCAL,
DU SUIVI DE LA COURBE ÉPIDÉMIOLOGIQUE
ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES

GUIDE DU DÉCONFINEMENT CANNOIS

CANNES, UN DÉCONFINEMENT SÉCURISÉ ET CIVIQUE

*« Concilier exigence de protection sanitaire
et nécessité de reprise sociale et économique »*

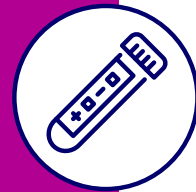
*« Des masques pour les rencontres,
de l'espace pour les distances »*

*« Des contraintes provisoires
pour retrouver la liberté »*

David Lisnard
Maire de Cannes



MASQUES



TESTS - DÉPISTAGE



ISOLEMENT DES PERSONNES TESTÉES POSITIVES AU COVID-19



ÉCOLES ET CRÈCHES



TRANSPORTS / MOBILITÉ



ESPACES PUBLICS



COMMERCES / MARCHÉS



AIDES SOCIALES



RÉUNIONS FAMILIALES, CIMETIÈRES



**PROTECTION SANITAIRE DES USAGERS,
DES AGENTS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX**



PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE SUR SITE



DÉCHETS ET TRI



GRAND PLAN DE RELANCE TOURISME

MASQUES

LA POPULATION ÉQUIPÉE, UN PORT OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LIEUX ET ESPACES PUBLICS

En mars et avril

- Fourniture de masques professionnels FFP2 et chirurgicaux par la Mairie de Cannes à tous les personnels soignants privés et publics dans le besoin
- Distribution massive et précoce de masques alternatifs qualitatifs (90 % filtrant) à tous les habitants et travailleurs (plus de 112 000 masques distribués)

Depuis le 4 mai port du masque obligatoire en lien avec l'évolution de la situation sanitaire dans :

- Les transports publics et taxis-VTC
- Les espaces publics à forte fréquentation : bâtiments publics (notamment les musées), marchés, bâtiments scolaires...



MESURES DE PROTECTION **CANNES CIVISME** **CONTRE LE COVID-19**

MAIRIE DE CANNES

AUX MASQUES CITOYENS !*

SOYONS CIVIQUES, PORTONS LE MASQUE

Pour nous protéger et protéger les autres

  Mairie de Cannes

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À PARTIR DU LUNDI 4 MAI

DANS LES TRANSPORTS PUBLICS, LES COMMERCE ET MARCHÉS ET LES LIEUX À FORTE DENSITÉ DE POPULATION

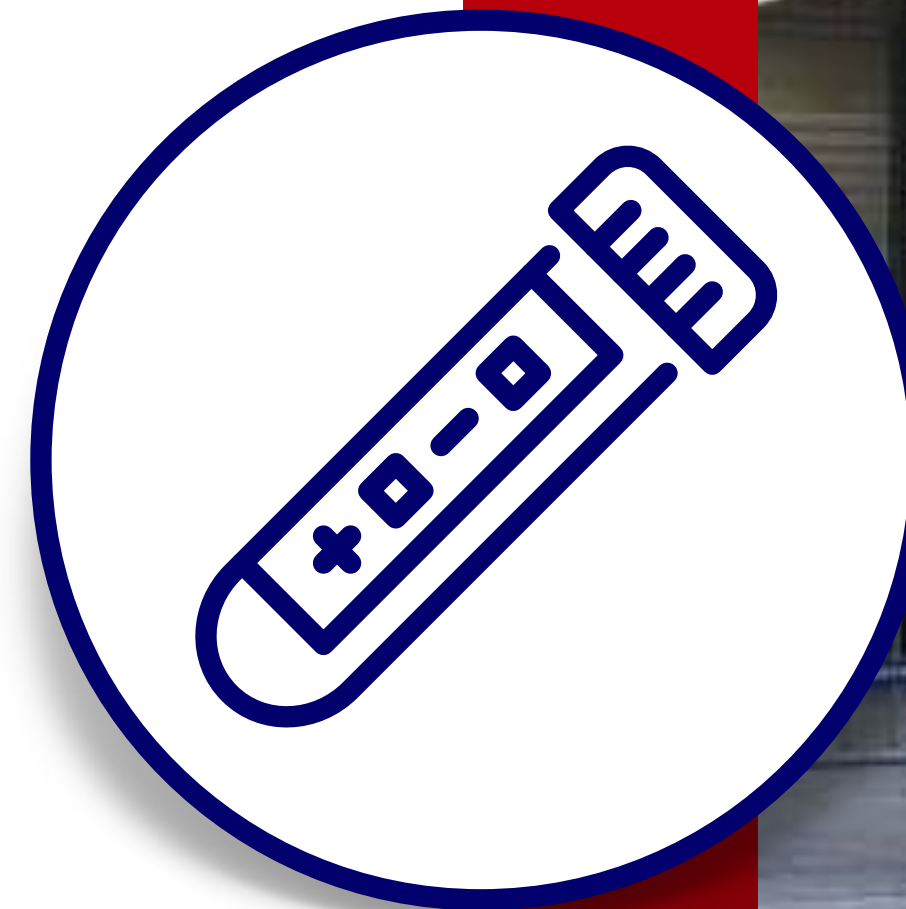
ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT OBLIGATION DU PORT DU MASQUE EN CERTAINES CIRCONSTANCES AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19 - N°20/2406

* Communiqué de l'Académie nationale de Médecine - 22 avril 2020

TESTS - DÉPISTAGE

UNE PREMIERE PHASE DE DÉPISTAGE LANCÉE :
2 900 PERSONNES TESTÉES À L'INITIATIVE DE LA MAIRIE DE CANNES,
PUBLICS FRAGILES (RÉSIDENCES AUTONOMIE, EHPAD, ETC.),
AGENTS MUNICIPAUX, INTERCOMMUNAUX
ET PERSONNELS DU CCAS EN CONTACT DIRECT AVEC LE PUBLIC

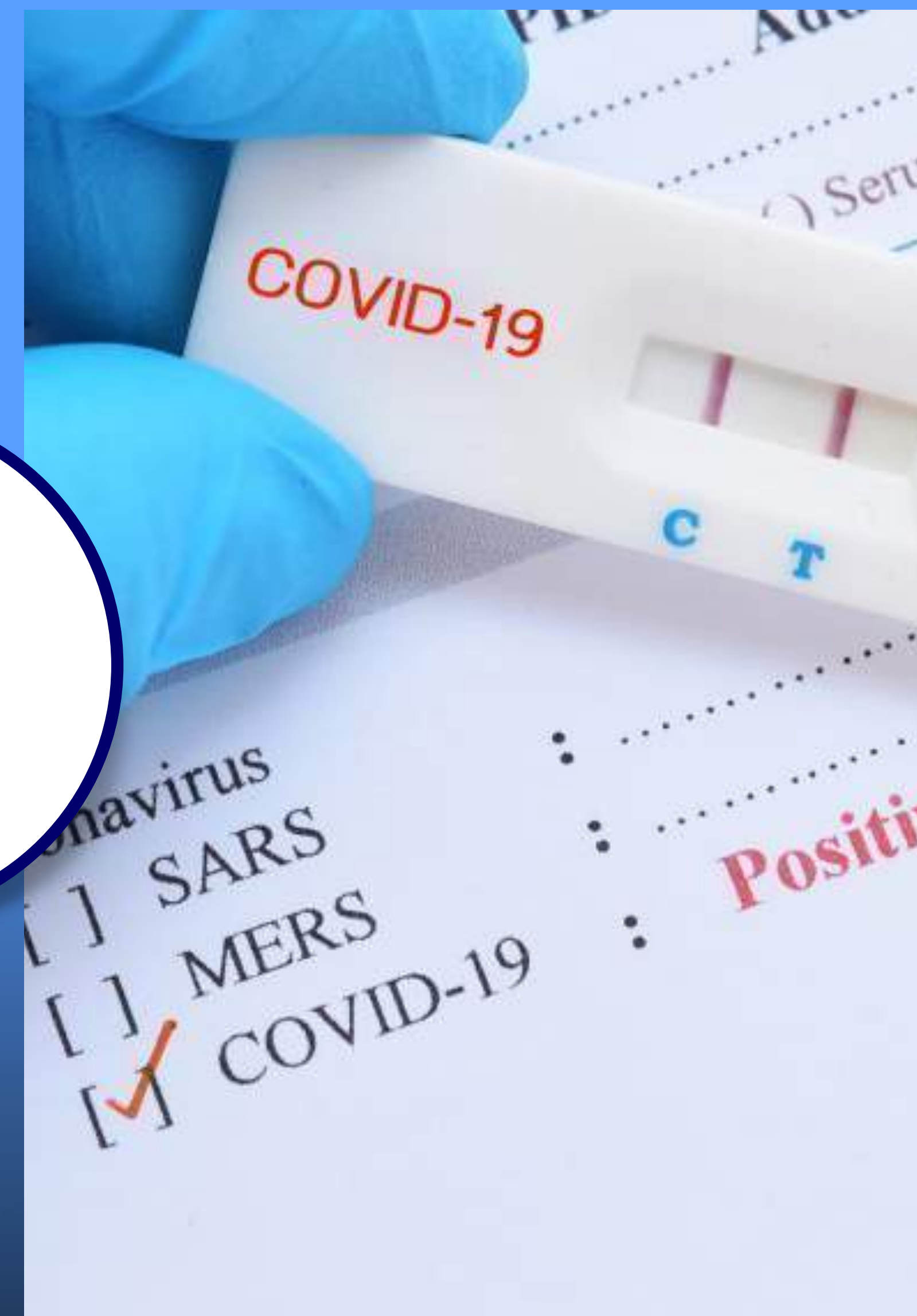
- Déploiement d'une stratégie de dépistage offensif pour limiter la constitution de chaînes de transmission
- Dépistage exhaustif et systématique des personnes vulnérables et des personnels exposés (Résidents et personnel dans les lieux où l'épidémie peut se propager à grande vitesse tels que les hôpitaux, cliniques, EHPAD, résidences autonomes...)
- 5 « drive-tests » en fonctionnement dont les premiers depuis mars
- Un automate de dépistage RT-PCR (biologie moléculaire) à l'hôpital de Cannes Simone Veil
- Quand les tests sérologiques seront validés par l'État (tests ELISA ou TROD), le suivi épidémiologique pourra être effectif
- Mise à disposition de la logistique municipale de la distribution des masques alternatifs pour ce dépistage offensif pour le grand public



ISOLEMENT DES PERSONNES TESTÉES POSITIVES AU COVID-19

ISOLEMENT DES PERSONNES TESTÉES
ET IDENTIFIÉES COMME PORTEUSES DU VIRUS
ET DONC CONTAMINANTES, AFIN DE PROTÉGER
LEUR ENVIRONNEMENT

- Proposition de la Mairie de Cannes au Gouvernement d'utiliser les hôtels de Cannes pour héberger et suivre les personnes positives, en lien avec le corps médical local
(Pertinence sanitaire et intérêt économique pour les hôtels)
- Des hôtels cannois, auxquels la Mairie de Cannes fournira le matériel de protection requis, accueilleront les personnes volontaires en isolement (mise en quatorzaine)



ÉCOLES ET CRÈCHES

DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE DRASTIQUES

Face à la décision de l'État de rouvrir des écoles dès le 12 mai, la Mairie de Cannes a anticipé et mis en place des mesures sanitaires drastiques allant au delà même du protocole sanitaire de réouverture des écoles maternelles et élémentaires de l'Éducation nationale.

Pour respecter de bonnes conditions sanitaires, il faut peu d'effectifs. La doctrine cannoise sera l'accueil des enfants dont les parents sont volontaires et travaillent ou des conditions sociales spécifiques. Il est demandé aux parents qui le peuvent de garder leurs enfants à domicile avec enseignement à distance.

- ▶ La Mairie de Cannes assurera l'accueil :
 - ▶ Maternelle et élémentaire :
 - ▶ des enfants du personnel prioritaire (soignants, aide soignants, aide à domicile, forces de l'ordre, pompiers, caissiers)
 - ▶ De la grande section au CM2
 - ▶ des enfants des parents dans l'obligation de reprendre le travail en présentiel
 - ▶ des enfants des parents en situation économique ou familiale difficile (étude au cas par cas par une Commission municipale)
- ▶ Des mesures municipales qui vont s'appliquer aussi aux crèches dont la réouverture est prévue le 11 mai, adaptées bien sûr aux exigences de garde des enfants en bas âge





ÉCOLES ET CRÈCHES

DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE DRASTIQUES

De strictes mesures d'hygiène et de distanciation sociale :

- ▶ Heures d'entrée et de sortie différenciées
- ▶ Prise de température systématique à l'entrée des établissements (en cas de fièvre les enfants ne seront pas acceptés)
- ▶ Interdiction des attroupements devant les établissements
- ▶ Pour les crèches :
 - ▶ Arrivée échelonnée proposée aux familles, mise en place de circuits de circulation sans croisement
 - ▶ Accueils par unité de vie autonomes sans croisement (groupes de 8 enfants et 3 adultes max.)
 - ▶ Gels hydroalcoolique dans les salles de vie. Lavages réguliers des mains à l'eau et au savon
 - ▶ Stockage et élimination des déchets sécurisés
- ▶ Pour les écoles :
 - ▶ 15 élèves par classe maximum
 - ▶ Remise à chaque élève des écoles élémentaires d'un masque alternatif
 - ▶ Visières de protection mises à disposition
 - ▶ Gels hydroalcoolique à l'entrée des établissements et des classes. Lavages réguliers à l'eau et au savon
 - ▶ Repas est pris dans la classe (au choix des familles : plateau repas froid ou repas tiré du sac)
 - ▶ Récréations différenciées

Une reprise des accueils péri et extra scolaires dès le 12 mai, des activités et sorties qui ne reprennent pas

- ▶ Le périscolaire fonctionnera matin et soir
- ▶ L'accueil extra-scolaire sera assuré le mercredi uniquement pour les enfants du personnel prioritaire (soignants, aide soignants, aide à domicile, forces de l'ordre, pompiers, caissiers)
- ▶ Les sorties culturelles ne reprennent pas, de même que les activités sportives à l'exception de celles pratiquées dans la cour de récréation

TRANSPORTS / MOBILITÉ

UNE SÉCURITÉ SANITAIRE ENCORE RENFORCÉE,
UN SOUTIEN SOCIAL AUX USAGERS, DES MODES
ALTERNATIFS (PIÉTONS/VÉLOS) PROPOSÉS

**Objectif : relancer dès le 11 mai le service de transports
Palm Bus dans les plus strictes conditions de sécurité
et soutenir les usagers fragilisés.**

Une circulation rétablie progressivement :

- ▶ 75 % le 11 mai
- ▶ 80 % le 18 mai avec reprise des services scolaires
- ▶ 98 % au 1^{er} juin
- ▶ 100 % cet été avec reprise des services de nuit Palm Night
(en fonction de la doctrine nationale relative à l'ouverture
des bars et restaurants)





TRANSPORTS / MOBILITÉ

UNE SÉCURITÉ SANITAIRE ENCORE RENFORCÉE, UN SOUTIEN SOCIAL AUX USAGERS,
DES MODES ALTERNATIFS (PIÉTONS/VÉLOS) PROPOSÉS

DE NOUVELLES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE DISTANCIATION ENCORE PLUS DRASTIQUES

- ▶ Désinfection quotidienne des bus depuis le 4 mars
- ▶ Port du masque obligatoire dans le bus
- ▶ Deux distributeurs automatiques de gel hydroalcoolique par bus avec utilisation obligatoire
- ▶ Pas de vente à bord : usage cartes magnétiques ou e-ticket
- ▶ Condamnation d'un siège sur deux
- ▶ Système expérimental de comptage des personnes porteuses de masques
- ▶ Protection des chauffeurs (masques depuis début mars et paroi de séparation en plexiglass)

UN SOUTIEN AU TRANSPORT DES PERSONNES FRAGILISÉES PAR LA CRISE

- ▶ 48 voyages gratuits pour les demandeurs d'emploi
- ▶ Voyages à tarif préférentiel pour les personnels mis en chômage partiel
- ▶ Abonnements annuels valables au 1^{er} avril 2020 prolongés d'un mois gratuitement de façon automatique



TRANSPORTS / MOBILITÉ

UNE SÉCURITÉ SANITAIRE ENCORE RENFORCÉE, UN SOUTIEN SOCIAL AUX USAGERS,
DES MODES ALTERNATIFS (PIÉTONS/VÉLOS) PROPOSÉS

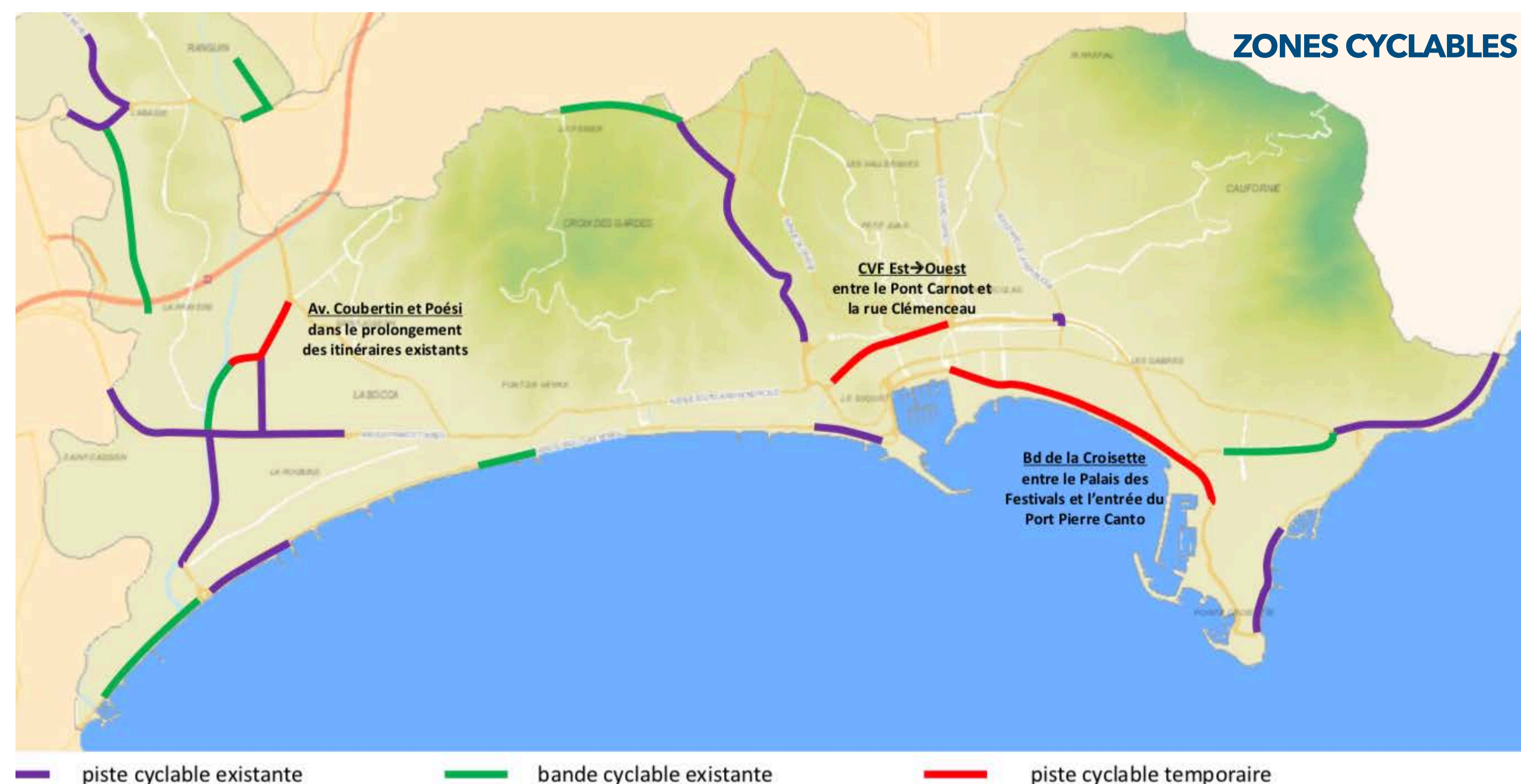
PLAN DE DÉPLACEMENT PIÉTONS ET VÉLOS

L'objectif est de proposer de l'espace aux piétons pour permettre les distances interpersonnelles dans les zones à forte densité humaine

- **Création de plus de 3 km pistes cyclables temporaires supplémentaires** dans toute la ville
(conformément aux préconisations techniques du CEREMA)

- Zones cyclables supplémentaires

- **Avenue Pierre de Coubertin et Pierre Poési**
à La Bocca, du stade au rond-point Michel Jourdan
(piste bidirectionnelle - 0,6 km)
- **Boulevard de la Croisette** chaussée sud
(piste bidirectionnelle - 1,7 km)
- **Voie rapide**, dans le sens est-ouest, sur une voie
entre le pont Carnot et la rue Clémenceau
(piste monodirectionnelle 0,8 km).





TRANSPORTS / MOBILITÉ

UNE SÉCURITÉ SANITAIRE ENCORE RENFORCÉE, UN SOUTIEN SOCIAL AUX USAGERS,
DES MODES ALTERNATIFS (PIÉTONS/VÉLOS) PROPOSÉS

PLAN DE DÉPLACEMENT PIÉTONS ET VÉLOS



► **Piétonnisation de zones de commerces et de forte affluence**
en partage avec les vélos dans différents secteurs de la ville

► Zones piétonnes supplémentaires :

- **Carré d'Or**
du 11 mai jusqu'au vendredi 10 juillet,
24h/24 pour les perpendiculaires de la rue
d'Antibes dans la zone du Carré d'Or
- **Boulevard du Midi-Louise Moreau**
tous les dimanches, du 17 mai au 5 juillet,
de 9h à 16h, pour la section comprise entre
le chemin de la Nadine et la rue de la
Verrerie.

ESPACES PUBLICS

**UNE DÉSINFECTION GLOBALE ET RÉGULIÈRE,
DES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE**

UNE DÉSINFECTION GÉNÉRALE DE LA VILLE AVANT LE DÉCONFINEMENT

- ▶ Entre le 2 et le 11 mai, la Mairie de Cannes aura procédé à la désinfection générale de la ville
- ▶ À partir du 11 mai, opérations de désinfection quotidiennes sur le mobilier urbain, les aires de jeux...
- ▶ Désinfection régulières des voies de circulation et des trottoirs

LA DISTANCIATION SOCIALE FAVORISÉE

- ▶ Rassemblements de plus de 10 personnes interdits (disposition nationale)
- ▶ Piétonnisation du Boulevard du Midi-Louise Moreau chaque dimanche des mois de mai et juin
- ▶ Incitation à marcher à droite sur les trottoirs, se croiser en se portant sur la droite et en maintenant une distance d'au moins 2 mètres
- ▶ Création de rues piétonnes dans les zones commerciales denses pour respecter la distanciation physique





ESPACES PUBLICS

UNE DÉSINFECTION GLOBALE ET RÉGULIÈRE, DES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

SQUARES, JARDINS ET JEUX D'ENFANTS OUVERTS, MANÈGES FERMÉS

- Les squares, jardins et jeux d'enfants sont ouverts, dans le strict respect des consignes sanitaires et des gestes barrières
- Les manèges sont fermés jusqu'à nouvel ordre (décision gouvernementale)

PLAISANCE AUTORISÉE À COMPTER DU 11 MAI

- Réouverture des Capitaineries du Port Canto et du Moure Rouge.
- Par arrêté du Préfet Maritime les navires de plaisance sont autorisés à naviguer dans la limite de 100 km de leur port d'attache avec une jauge maximum de 10 passagers.

ACCÈS AU LITTORAL ET ACTIVITÉS NAUTIQUES :

(OUVERTURE LE 16 MAI SUR DÉCISION PRÉFECTORALE SUITE À LA DEMANDE DU MAIRE DE CANNES)

- Le Préfet a autorisé depuis le 16 mai l'accès au littoral, ainsi que les activités nautiques et de plaisance depuis et vers les ports maritimes, les zones de mouillage et les embouchures fluviales des communes littoral du département des Alpes-Maritimes

PLAGES

- À partir du 2 juin : réouverture des plages en statique (14 secteurs surveillés) avec distanciation physique de 2 m entre chaque groupe de 10 personnes maximum
- À partir du 15 juin : plages Zamenhof et handiplage

COMMERCES / MARCHÉS

PROTÉGER ET SOUTENIR
LES COMMERÇANTS



SOUTENONS NOS COMMERÇANTS

**RELOCALISONS
NOS ACHATS**

#CANNESREPART !

     En déconfinement,
soyons prudents !



COMMERCES / MARCHÉS

PROTÉGER ET SOUTENIR LES COMMERÇANTS

Équipements pour les professionnels de la ville de Cannes depuis avril et renforcé depuis le 7 mai

- Distribution par la Mairie de masques alternatifs en tissu MMERCI et de visières de protection en PVC aux commerçants en contact prolongé avec le grand public

Dispositifs de soutien concret à l'activité des commerces

- MaketPlace Shoppeer, plateforme de l'offre commerçante de proximité proposant la livraison ou la vente à emporter (ouverture le 28 avril)
- Help Commerces, récolte de dons financiers privés pour les redistribuer directement et simplement par des achats auprès des commerçants de proximité en difficultés (ouverture du service le 15 avril)

faciliter de stationnement

- Gratuité intégrale du stationnement voirie depuis le 17 mars jusqu'au 30 juin (enlèvement des voitures ventouses)
- À partir du 10 mai, tous les parkings en régie municipale CANNES Parking sont ouverts (sauf Roseraie en travaux jusqu'à mi juin)

Restaurants / Kiosques

- Réouverture des restaurants à partir du 2 juin avec la possibilité offerte par la Mairie de Cannes d'exploiter des extensions exceptionnelles des terrasses afin de favoriser la distanciation physique et la viabilité économique (jusqu'au 30 juin : terrasse principale et extension exceptionnelle gratuites - En juillet, gratuité de l'extension exceptionnelle - En août, 1/2 tarif pour l'extension exceptionnelle)
- Réouverture totale des kiosques de bord de mer

Les marchés provençaux et les brocantes

- Depuis le 18 avril, réouverture des marchés alimentaires Forville Gambetta et Bocca.
- À partir du 12 mai : réouverture des marchés non alimentaires (vêtements, fleurs...)
- À partir du 18 mai : réouverture de la brocante au marché Forville, aux Allées et à La Bocca
- Port du masque obligatoire dans les marchés comme dans les rues à forte densité humaine

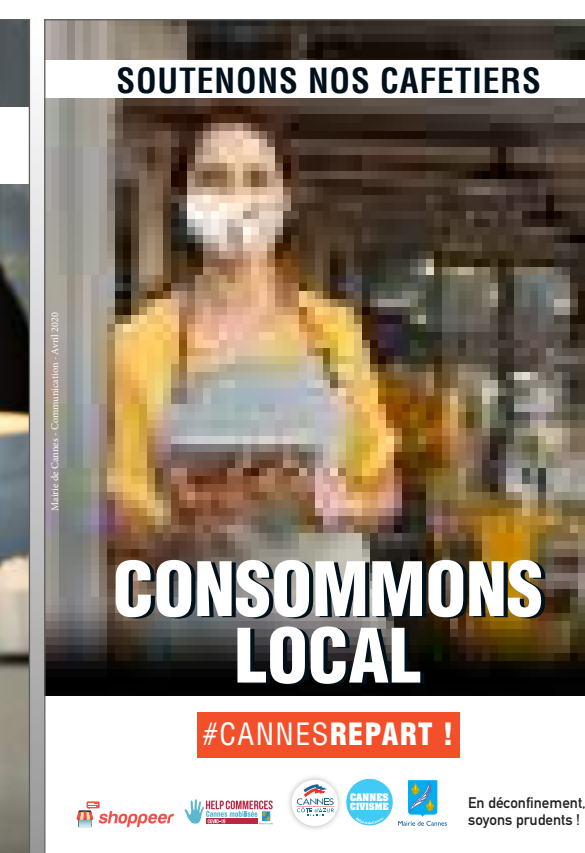


COMMERCES / MARCHÉS

PROTÉGER ET SOUTENIR LES COMMERÇANTS

Grande campagne de communication pour les commerces cannois

► Dès le 11 mai, grande campagne de communication « Soutenons nos commerçants - Relocalisons nos achats »



AIDES SOCIALES

LA MOBILISATION SE POURSUIT

Visites à domicile des personnes âgées et handicapées

- ▶ À partir du 4 mai, visites à domicile par le CCAS des personnes âgées et handicapées, selon un protocole sanitaire très strict

Accueil SDF à la maison des Associations

- ▶ Dépistage les 4 et 5 mai des SDF
- ▶ Jusqu'à fin juin, maintien de l'ouverture du centre et réflexion sur une structure transitoire pour une sortie progressive vers un dispositif de type CHRS, ou autres
- ▶ Maintien de la distanciation sociale dans le foyer Lycklama qui restera ouvert cet été

Résidences autonomes

- ▶ Durant la semaine du 4 mai, dépistage des résidents et des personnels et mise en place des mesures pour organiser à nouveau les visites des familles

GIP Bel Âge

- ▶ À partir du 18 mai, reprise de petites activités : ateliers ciblés selon la disponibilité et la volonté des bénévoles animateurs et des adhérents tout en continuant à privilégier les animations en ligne



RÉUNIONS FAMILIALES, CIMETIÈRES

DES RÈGLES RESPECTUEUSES DES FAMILLES, NÉCESSAIRES À LA SÉCURITÉ SANITAIRE

La reprise des mariages est autorisée par l'État selon un protocole de distanciation strict communiqué par le Procureur de la République

- ▶ Favoriser la distanciation sociale, seul un rang de chaises sur deux sera conservé,
- ▶ Rassemblements en extérieur sont interdits
- ▶ Cérémonies programmées toutes les heures et demi (contre 30 minutes habituellement) pour éviter que les cortèges ne se croisent aérer et désinfecter la salle

Depuis le 30 avril, les trois cimetières de la Commune sont ouverts

- ▶ Du lundi au vendredi de 9h-19h
Samedi, dimanche et jours fériés : 8h-19h
- ▶ Il est demandé aux visiteurs de respecter une stricte distanciation physique entre eux

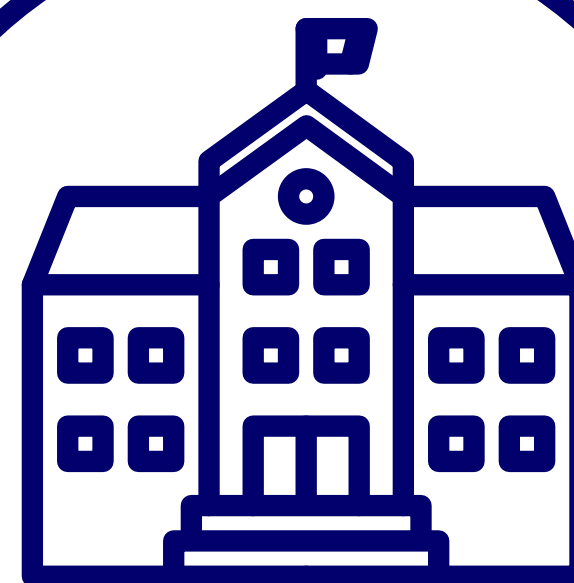


PROTECTION SANITAIRE DES USAGERS, DES AGENTS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX

UNE REPRISE SUR SITE SÉCURISÉE ET PROGRESSIVE

Dès le 11 mai, ouverture au public des services municipaux

- ▶ Désinfection préalable à leur réouverture de 300 bâtiments communaux représentant 180 000 m²
- ▶ Locaux municipaux désinfectés et nettoyés régulièrement
- ▶ Sens de circulation et distanciations sociales formalisées par des marquages au sol
- ▶ Limitation du nombre de personnes par ascenseur
- ▶ Prise de température à l'entrée des locaux
(expérimentation Hôtel de ville annexe de la Ferrage et police municipale)
- ▶ Interdiction de regroupement dans les halls et espaces communs
- ▶ Adaptation des espaces de réception du public pour faire respecter la distanciation sociale
- ▶ Organisation de l'accueil du public avec mise à disposition de gel hydroalcoolique, de gants et de masques



PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE SUR SITE

LES DATES DE RÉOUVERTURE
DANS LES PLUS STRICTES
CONDITIONS SANITAIRES





PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE SUR SITE

LES DATES DE RÉOUVERTURE DANS LES PLUS STRICTES CONDITIONS SANITAIRES

RÉOUVERTURE AU PUBLIC À PARTIR DU 11 MAI

► Installations et activités sportives

(règles de distanciation sociale adaptées à chaque discipline et rassemblements de plus de 10 personnes interdits) :

► **Tennis** (Cannes Garden Tennis Club, Montfleury)

► **Athlétisme** (Maurice Chevalier)

► **Triathlon** (Maurice Chevalier)

► **Club canin** (Saint-Cassien, Basse Vallée de la Siagne)

► **Tir à l'arc** (Saint-Cassien)

► **Cyclisme** (Anneau cyclable Louison Bobet)

10 personnes maximum en simultané, accessible uniquement sur réservation la veille
au 04 97 06 43 54 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

► **Circuits training**

► **Archives municipales** (mesures d'hygiène quotidiennes strictes et de distanciation sociale)

► **Capitaineries du Port Canto et du Moure Rouge**

► **Tous les parkings en régie municipale CANNES Parking seront ouverts** dès le 10 mai (sauf Roseraie, en travaux jusqu'à mi-juin)

► **Toilettes publics** (toilettes gardiennées Roseraie et Croisette selon horaires réduits 9h30 -17h)



PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE SUR SITE

LES DATES DE RÉOUVERTURE DANS LES PLUS STRICTES CONDITIONS SANITAIRES

RÉOUVERTURE AU PUBLIC À PARTIR DU 11 MAI (SUITE)

- ▶ **État civil - Démarches administratives** : réouverture progressive des guichets de l'état civil à partir du 12 mai
Toutes les informations concernant la nouvelle organisation et les nouveaux horaires sur www.cannes.com
- ▶ **Culture** :
 - ▶ **Musées de la Castre et de la Mer** : 22 mai
 - ▶ **Médiathèques et bibliothèques** :
 - ▶ À partir du 26 mai : mise en place du dispositif Click & Collect sur réservation à Ranguin et Noailles.
Possibilité de portage à domicile pour les personnes fragilisées



PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE SUR SITE

LES DATES DE RÉOUVERTURE DANS LES PLUS STRICTES CONDITIONS SANITAIRES

RÉOUVERTURE AU PUBLIC À PARTIR DU 3 JUIN

► Sport : 3 juin

- Réouverture des gymnases municipaux, des salles de sport et des agrès de BoccaCabana
- Boulodrome Troncy
- Piscines des Oliviers, Montfleury et Centre aquatique Grand Bleu (sur réservation, créneaux limités par personne et protocole sanitaire)

► Culture :

► Médiathèques et bibliothèques :

- À partir du 3 juin : ouverture des médiathèques Ranguin et Noailles avec accès aux espaces de prêt et de consultation.
- Puis très progressivement et sur plusieurs semaines, réouverture des sites annexes par taille décroissante.

► Début des **expositions** du Pôle d'Art Moderne et Contemporain de la Mairie de Cannes :

- Suquet des artistes : 12 juin
- Villa Domergue : 27 juin
- Centre d'art La Malmaison : 10 juillet

► À partir du 3 juin reprise des **spectacles en extérieur** avec distanciation physique de 1m entre les spectateurs

► « Pages à la plage » ouverture en juillet /août

► Maison des associations - Salles municipales Association + : 3 juin

► Plages Zamenhof et handiplage : 15 juin



PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE SUR SITE

LES DATES DE RÉOUVERTURE DANS LES PLUS STRICTES CONDITIONS SANITAIRES

FERMETURES MAINTENUES ET/OU EN ATTENTE D'AUTORISATION GOUVERNEMENTALE

► Culture :

► Conservatoire de musique et théâtre de Cannes

Reprise des cours en présentiel en septembre, les cours à distance se poursuivent

► Tour de La Castre

► Bibliobus fermés jusqu'en septembre

DÉCHETS ET TRI

RÉOUVERTURE
DE LA DÉCHÈTERIE DE CANNES,
REPRISE DU RELAIS TRI MOBILE ET
COLLECTE D'ENCOMBRANTS À DOMICILE





DÉCHETS ET TRI

RÉOUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE CANNES, REPRISE DU RELAIS TRI MOBILE ET COLLECTE D'ENCOMBRANTS À DOMICILE

- ▶ **La collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes pour le tri** se poursuit normalement comme cela a d'ailleurs été le cas durant le confinement
- ▶ **Une collecte ponctuelle à domicile de déchets verts**, Pour les particuliers, a été spécialement mise en place pendant le confinement par l'Agglomération Cannes Lérins sur son territoire (entre le 20 et le 24 avril à Cannes)
- ▶ **La déchèterie de Cannes pour les particuliers** a rouvert sur rendez-vous depuis le lundi 4 mai, du lundi au vendredi - fermeture les jours fériés et samedis - de 7h à 11h45 et de 14h à 16h45
Zone industrielle des Tourrades - Rens. 04 92 19 66 15 - www.smed06.fr/rdv
- ▶ **La déchèterie de Cannes pour les professionnels** a rouvert ses portes :
 - ▶ Pour les déchets verts à partir du 27 avril
 - ▶ Pour tous types de déchets à partir du 4 mai
- ▶ **La collecte des encombrants** - Allô Mairie + au 0810 021 022 :
 - ▶ Entre le 4 et le 7 mai et entre le 11 et le 15 mai, une collecte à domicile des encombrants est organisée sur rendez-vous
 - ▶ À compter du 18 mai le service de collecte des encombrants en porte à porte reprend pleinement
- ▶ **Le Relais tri mobile**, service de collecte de proximité des petits encombrants et des déchets dangereux reprend à partir du 7 mai :

▶ Allées de la Liberté : le 7 mai de 9h à 14h	▶ Parking des Platanes (187 avenue de Grasse à Cannes) : 4 juin de 9h à 14h
▶ Marché de La Bocca : le 23 mai de 7h30 à 12h30	▶ Parking de la Médiathèque Ranguin : le 27 juin de 7h30 à 12h30
▶ Juillet : 1 ^{er} jeudi et 4 ^e samedi du mois, Allées de La Liberté et marché de La Bocca.	▶ Août : 1 ^{er} jeudi et 4 ^e samedi du mois, parking des Platanes et parking de la médiathèque Ranguin.

GRAND PLAN DE RELANCE TOURISME

PLUS D'INFOS SUR
WWW.CANNES.COM/DECONFINEMENT



Restez précautionneux

GUIDE DU DÉCONFINEMENT CANNOIS

CANNES, UN DÉCONFINEMENT SÉCURISÉ ET CIVIQUE



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES ET MISES À JOUR SUR
WWW.CANNES.COM



DOCUMENT DU 6 MAI 2020

MIS À JOUR LE 28 MAI 2020 SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS
ET D'ADAPTATION AU REGARD

DU CONTEXTE LOCAL,
DU SUIVI DE LA COURBE ÉPIDÉMIOLOGIQUE
ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES